

idéale au point de vue de l'intelligence, du progrès, de l'harmonie et de la liberté, pour suivre cette idée et avoir à la Chambre haute une représentation proportionnelle aux diverses nationalités. Cela contribuerait à la paix et à l'harmonie. Il serait facile, avant de nommer un sénateur, de trouver, en se reportant au recensement, à quelle représentation chaque nationalité a droit; le tableau suivant indique ce qu'en seraient les résultats :

tribuerait certainement à l'harmonie générale. La réforme du Sénat est une vieille idée qui a été discutée lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, et en en reprenant aujourd'hui la discussion, nous ne faisons que traiter une question qui a été très laborieusement étudiée il y a seize ans.

L'honorable M. ELLIS propose l'ajournement du débat jusqu'à demain.

La motion est adoptée.

	Total.	Français.	Anglais.	Irlandais.	Ecossais.
Québec	1,620,482	13,222,115	114,710	114,842	60,068
	24	19	2	2	1
Ontario	1,928,099	158,671	701,413	624,332	399,530
	24	2	9	8	5
Nouveau-Brunswick	317,068	79,979	104,683	83,384	48,310
	10	2	4	2	2
Nouvelle-Ecosse	442,898	45,161	159,753	54,710	143,382
	10	1	4	1	4
Ile du Prince-Edouard.....	105,629	13,866	24,043	21,992	41,753
		1 (?)	1	1 (?)	2

Dans le cas de la population irlandaise, je compte ensemble les catholiques et les orangistes.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Qu'allez-vous faire des Irlandais protestants qui ne sont pas orangistes ?

L'honorable M. THILBAUDEAU : Et des juifs ?

L'honorable M. POIRIER : Ce serait matière à de nouvelles subdivisions. Le recensement fournirait les bases.

Sir MACKENZIE BOWELL : Qu'allez-vous faire des Allemands ?

L'honorable M. POIRIER : Une race devrait avoir atteint un certain chiffre de population pour avoir le droit d'être représentée au Sénat. Ce chiffre doit être assez élevé pour lui donner droit à un représentant. Tout cela démontre simplement que si l'on doit remodeler la constitution, ce sont des faits qui méritent d'être considérés; et, si nous devons avoir une représentation proportionnelle, le plan que j'expose ici con-

EXPEDITION DE LA BAIE D'HUDSON.

INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY : Avant que la Chambre s'ajourne, je voudrais bien demander à l'honorable leader de la Chambre, si l'on a fait choix du capitaine de ce nouveau vaisseau de 300 tonnes qui doit se rendre dans les eaux de la baie d'Hudson ? On me dit que le gouvernement cherche à faire venir un capitaine de Terre-Neuve. Nous avons, dans notre pays, des capitaines capables de conduire ces navires, et je pense que le gouvernement devrait nommer un canadien plutôt que de s'adresser à Terre-Neuve. Je désire donc savoir s'il y a eu quelque démarche et ce que l'on a fait à ce sujet.

L'honorable M. SCOTT : Je ne sais pas, cela relève du ministre de la Marine et des Pêcheries. Il n'en a pas encore été question au conseil.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.